



NOTE DGPN SUR LES VÉHICULES :

Quand la paupérisation de notre institution rime avec l'humiliation des Commissaires...

Nous avons appris avec sidération que le Directeur Général de la Police Nationale a diffusé le 29 novembre, veille des élections professionnelles, une **instruction sur les conditions d'utilisation des véhicules par l'ensemble des chefs de service** (qu'il s'agisse des véhicules "de fonction" comme ceux mis à leur disposition au sein de leur service).

Nous avons, dès connaissance de ladite note, demandé au DGPN de surseoir à la diffusion de ses nouvelles directives dans la mesure où elles intervenaient sans qu'aucun syndicat représentatif du corps de conception et de direction n'ait été ni avisé d'un quelconque projet de changement ni consulté préalablement sur le sujet.

Nous ne pouvions d'ailleurs même pas vous communiquer la moindre information en période de "réserve électorale".

Une fin de non recevoir a été opposée à notre simple demande de sursis de diffusion, ce qui constitue en soi une triste illustration de l'importance accordée au dialogue social... lorsque les membres du CCD sont prioritairement impactés...

L'instruction instaure aujourd'hui une limitation des gammes de véhicules qui seraient accessibles à la quasi-totalité des collègues !

En effet, cette note DGPN introduit une **limitation de la gamme des véhicules susceptibles d'être utilisés comme "véhicules de service"** pour plus de 90 % des commissaires de police.

Cela constitue, selon nous, **une mesure de régression sociale voire d'humiliation à l'endroit des Commissaires de Police**, alors que le besoin de reconnaissance des policiers de tous grades ne cesse d'être évoqué en ce qu'il se révèle essentiel, plus particulièrement en cette période troublée où l'engagement des effectifs de police et de celles et ceux qui les dirigent au quotidien sur le terrain est unanimement salué.

Jusqu'alors, aucune limitation de catégorie de véhicule n'avait jamais été imposée aux commissaires qui n'étaient pas dotés de "véhicule de fonction" mais qui bénéficiaient seulement d'une mise à disposition de voiture pour "nécessités opérationnelles", en utilisant le véhicule de leur choix parmi le parc automobile de leur service.

Dorénavant, tous les Commissaires, à l'exception de celles et ceux dotés d'un véhicule de fonction, devront utiliser des véhicules de gamme dite B2 ("de transport de personnes avec un faible volume"), c'est-à-dire des Renault Clio ou Citroën C3, Ford Fiesta ou autres Opel Corsa...

Ces "mesures régressives" sont, selon le DGPN, censées permettre de mieux redéployer les véhicules davantage "haut de gamme" **au bénéfice des effectifs opérationnels, conception qui sous-entend que les commissaires ne sont plus à considérer comme à compter parmi les "effectifs opérationnels" de la Police Nationale.**

Nous avons rencontré le lendemain de la diffusion de l'instruction, le vendredi 30 novembre, nos Ministres Messieurs CASTANER et NUÑEZ et nous avons évoqué ce signal fortement déplaisant qui vient de nous être adressé quant au peu de reconnaissance de l'engagement et de la disponibilité souvent hors norme des commissaires de Police.

En fait, nous leur avons appris l'existence de ce dispositif qui a semblé les surprendre...

*

Face au refus tant de discuter de la pertinence de ces limitations d'utilisation de véhicule que de temporiser la diffusion de l'instruction après le scrutin électoral, nous avons décidé de saisir directement nos autorités de tutelle.

Un courrier vient donc d'être adressé conjointement au Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER et au Secrétaire d'Etat Laurent NUÑEZ dans lequel nous expliquons quelles sont les conséquences néfastes que nous avons identifiées dans l'application de ladite instruction.

Nous reprochons de nombreux griefs aux conditions d'utilisation actuellement applicables; en effet, **nous considérons que l'instruction :**

- induit une **négation de la qualité de policier actif et opérationnel du commissaire;**
- est **dévastatrice de l'image qui est publiquement donnée du "positionnement sociétal" des Commissaires de Police;**
- **renforce l'impression d'un pilotage parisien** déconnecté des contraintes de province;
- **laisse l'impression de l'application d'une logique inversée de lutte des classes;**
- **nous interroge quant à son application uniforme DGPN-PP-DGSI;**
- **humilie incroyablement les Commissaires de Police dont elle suscitera une légitime colère,** qui sera à la hauteur de l'importance des louanges qu'ils reçoivent pourtant aujourd'hui pour leur engagement aux côtés de leurs effectifs.

Vous pouvez consulter l'ensemble de ces considérations détaillées dans le courrier envoyé au Ministre et au Secrétaire d'Etat (voir lien ci-dessous)

Nos autorités sont désormais prévenues qu'il leur faudra s'attendre à une légitime colère face à l'humiliation qui sera sans aucun doute ressentie par nombre de collègues, à un moment ou trop d'entre eux désespèrent de leurs conditions d'exercice comme du peu de sens de leur métier.

L'objectif de notre administration doit être de rendre le corps sommital de la Police plus attractif pour affronter des contraintes opérationnelles qui sont sans commune mesure avec celles des autres corps A+ équivalents, objectif qui s'éloigne encore davantage avec ce type d'instruction...

Olivier BOISTEAUX,

Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,

Secrétaires nationaux



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police
4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires